Nations Unies S/PV.5718



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5718e séance

Mardi 17 juillet 2007, à 11 h 25

New York

Président :	M. Wang Guangya	(Chine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Congo	Mme Nzounka Lekaka
	États-Unis d'Amérique	M. McBride
	Fédération de Russie	M. Kravchenko
	France	M. de Rivière
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Mulyana
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Gallardo
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Slovaquie	M. Mlynár

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

07-42725 (F)

La séance est ouverte à 11 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Tanin (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité prend note avec satisfaction des initiatives engagées récemment au niveau international pour renforcer la sécurité, la stabilité et le développement en Afghanistan, notamment la tenue du Forum annuel de développement de l'Afghanistan, suivi par une réunion du Conseil commun de coordination et de suivi les 29 et 30 avril; la réunion des ministres des affaires étrangères du G-8 avec les Ministres des affaires étrangères de l'Afghanistan et du Pakistan à Potsdam, le 30 mai, à l'occasion de laquelle a été adoptée une déclaration conjointe sur la promotion de la coopération et de l'assistance par le biais de la concertation et de l'accord, y compris des projets de suivi dans des domaines tels que le rapatriement des réfugiés et le développement économique de part et d'autre de la frontière; la tenue à Tokyo, le 21 juin, de la Conférence du démantèlement des groupes armés illégaux aux fins de la stabilisation de l'Afghanistan : coordination avec la réforme de la police, coprésidée par l'Afghanistan, le Japon et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA); la Conférence de Rome sur l'état de droit en Afghanistan, coprésidée par les Gouvernements afghan et italien et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les 2 et 3 juillet, qui est convenue de mesures à prendre pour renforcer l'engagement de l'Afghanistan et de la communauté internationale vis-à-vis de la réforme du secteur de la justice, ainsi qu'il est indiqué dans les conclusions des coprésidents et les recommandations conjointes de la Conférence, et a demandé qu'il soit organisé une réunion de suivi à Kaboul au mois d'octobre. Le Conseil de sécurité encourage toutes les parties concernées à veiller à ce que les textes issus de toutes ces réunions soient appliqués intégralement et promptement.

Le Conseil réaffirme son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan. Il réaffirme également le rôle central et impartial que l'Organisation des Nations Unies continue de jouer dans la promotion de la paix et de la stabilité en Afghanistan en dirigeant les activités de la communauté internationale. À cet égard, il se félicite de la participation et de la contribution du Secrétaire général de l'ONU à diverses initiatives concernant l'Afghanistan, ainsi que de la visite qu'il a effectuée dans ce pays le 29 juin.

Le Conseil de sécurité note que ces faits nouveaux renforcent les progrès accomplis dans la recherche d'une approche globale de la sécurité, de la gouvernance et du développement de l'Afghanistan, sur la base du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie nationale de développement de ce pays. Il souligne que le renforcement des institutions afghanes, la promotion de la coopération régionale, un développement économique et social soutenu et la lutte contre le terrorisme international ainsi que contre la culture du pavot et la production et le trafic d'opium restent des facteurs déterminants pour parvenir à une paix durable, une stabilité et un développement durables en Afghanistan.

Le Conseil de sécurité réitère son appui aux efforts que le Gouvernement afghan ne cesse de

mener, avec l'aide de la communauté internationale, notamment la Force internationale d'assistance à la sécurité et la coalition de l'opération Liberté immuable, pour améliorer encore la situation en matière de sécurité et continuer à faire front à la menace posée par les Taliban, Al-Qaïda et d'autres groupes extrémistes. Le Conseil condamne dans les termes les plus énergiques tous les attentats-suicides dirigés contre des civils et les forces afghanes et internationales et leurs effets déstabilisateurs sur la sécurité et la stabilité de l'Afghanistan, ainsi que l'utilisation par les Taliban et d'autres groupes extrémistes de civils comme boucliers humains. Il déplore profondément toutes les pertes subies par la population locale, les forces de sécurité nationales et le personnel militaire et civil international. Il se déclare préoccupé par toutes les victimes dans la population civile et réitère l'appel qu'il a lancé afin que tout soit fait pour assurer la protection des civils et le respect du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme. Le Conseil souligne l'importance d'une coopération continue entre les fores internationales de sécurité et les autorités afghanes, notamment pour mieux faire connaître la culture et les traditions locales, ce qui est utile pour l'exécution de leurs tâches. Le Conseil met l'accent sur le rôle que la MANUA continue à jouer en contribuant à la protection des droits de l'homme, notamment en suivant la situation des civils dans le contexte du conflit armé.

Le Conseil de sécurité constate avec inquiétude les effets néfastes qu'a l'expansion de la culture du pavot et de la production et du trafic d'opium sur la sécurité, le développement et la gouvernance en Afghanistan, ainsi que sur les plans régional et international, et engage le Gouvernement afghan, aidé en cela par la communauté internationale, à s'employer à mettre en œuvre toutes les dispositions de la Stratégie nationale de lutte contre la drogue. Il prend note avec satisfaction des efforts menés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour encourager la coopération en matière de gestion des frontières entre l'Afghanistan et les pays voisins aux fins du contrôle de la drogue. Il note aussi avec préoccupation les signes qui révèlent l'existence de liens de plus en plus étroits entre l'insurrection et le trafic de drogue dans le sud de l'Afghanistan.

Le Conseil de sécurité se félicite des efforts menés par la Force internationale d'assistance à la sécurité et d'autres partenaires pour former et conseiller les forces de sécurité nationales afghanes. Il prend note avec satisfaction de la mise en place du Conseil international de coordination de la police placé sous la direction de l'Afghanistan pour améliorer la coordination et accroître l'efficacité dans ce domaine, qui joue un rôle central dans le processus d'autonomisation du Gouvernement afghan. Il se félicite également du déploiement de la mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL Afghanistan) qui a commencé le 15 juin.

Le Conseil souligne qu'il est important pour la stabilité du pays et de la région de trouver des solutions viables pour les réfugiés afghans, en particulier aux fins de leur retour de plein gré, en toute sécurité et en bon ordre et de leur réintégration durable en Afghanistan, et fait appel à la communauté internationale pour qu'elle continue d'apporter un appui accru et de renforcer sa coopération à cet égard.

Le Conseil de sécurité encourage les acteurs nationaux et internationaux concernés à renforcer des synergies opérationnelles, en tenant dûment compte de leurs rôles respectifs et des responsabilités qui leur incombent. Il met l'accent à cet égard sur le rôle central que joue le Conseil commun de coordination et de suivi en assurant la coordination de l'assistance internationale tout en préservant la maîtrise du processus par l'Afghanistan, et encourage la poursuite des efforts visant à promouvoir un engagement international plus cohérent.

Le Conseil de sécurité apprécie les efforts que le Secrétaire général et son Représentant spécial poursuivent sans relâche pour assurer l'application intégrale du mandat de la MANUA, tel qu'il a été défini dans sa résolution 1662 (2006) et prorogé par sa résolution 1746 (2007), et attend avec intérêt la nouvelle expansion de la Mission et de ses opérations dans des provinces clefs à travers le pays, dès que possible. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2007/27.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 35.